ID: 063-216300699-20240403-24\_04\_03\_001-BF

# LE CENDRE

## DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 mars 2024

Date et heure de la séance : 3 avril 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration: 10

Absents: 1

Présents: Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN -Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL et Florian CATINOT - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL et Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

**Absents:** M. Thibaut FABRY

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/04/03/001

## OBJET: Approbation du compte administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2023,

Après avoir entendu l'exposé et, étant précisé que le compte administratif 2023 a été présenté à la commission « Finances » au cours de sa séance du 26 mars 2024, il est proposé à l'Assemblée, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publiá la

ID: 063-216300699-20240403-24\_04\_03\_001-BF

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Ville comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2023	5 524 099,89 €	4 777 061,39 €
Recettes 2023	6 374 947,24 €	4 013 083,87 €
Résultat antérieur reporté	696 469,49 €	1 129 201,67 €
Résultat de l'exercice 2023	850 847,35 €	-763 977,52 €
Part affectée à l'investissement	1	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	1 547 316,84 €	365 224,15 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

### **ADOPTE A LA MAJORITE**

(3 votes CONTRE / Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY

DE LE CONTRACTOR NO TO THE CONTRACTOR NO THE CON

Hervé PRONONCE

Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**ACTE EXECUTOIRE** 

Publié le 05/04/2024 Reçu en préfecture le 05/04/2024

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.